

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00999

**REFECTION COMPLETE DES BARRIERES AUTOMATIQUES
DU PARKING DU MUSEE D'ART MODERNE ET
CONTEMPORAIN (MAMC) –
CONTRAT CONCLU AVEC TECHN'OPEN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 2123- 1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la consultation relative à la réfection complète des barrières automatiques du parking du Musée d'art moderne et contemporain (MAMC), pour un montant inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés par un mail de consultation du 29/06/2022 :

- TECHN'OPEN – 9 allée du Vorzelas - 42480 La Fouillouse,
- DEVIRIS – 2 rue Copernic – 42100 Saint-Etienne,
- SOMAFI – Centr'Alp – 52 rue de Corporat – 38430 Moirans,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation fixée au 13/07/2022 à 12h00, seules les sociétés TECHN'OPEN et DEVIRIS ont remis une offre,

CONSIDERANT toutefois que les offres de ces deux sociétés ne comportant pas de mémoire technique, une phase de négociation s'est engagée le 15/09/2022 afin de régulariser leur offre et d'améliorer leur proposition financière,

CONSIDERANT que seule la société TECHN'OPEN a répondu à cette demande à l'issue du délai fixé au 20/09/2022, et qu'il s'agit ainsi de l'unique offre conforme,

CONSIDERANT que cette offre a été jugée au regard des critères énoncés dans le mail de la consultation, à savoir le prix des prestations, pondéré à 70 % et la valeur technique pondérée à 30 %,

CONSIDERANT que l'offre proposée par TECHN'OPEN est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif à la réfection complète des barrières automatiques du parking du Musée d'art moderne et contemporain (MAMC) est conclu avec la société TECHN-OPEN, sise 9 allée du Vorzelas, 42480 La Fouillouse, Siret n° 491 804 290 00030.

ARTICLE 2

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont fermes et actualisables. Le montant global du marché est de 19 284,00 € HT.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220928-C2022009999I

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

ARTICLE 3

Le délai d'exécution de la phase de préparation (non compris dans le délai d'exécution) est de 4 semaines (20 jours ouvrés) à compter de la réception de l'ordre de service (OS) prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 4 semaines (20 jours ouvrés) à compter de la réception de l'ordre de service (OS) prescrivant de les commencer.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget PATRIMOINE, section Investissement, destination 2014-MUSEP-294.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/10/2022
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU